

Séance ordinaire du 9 mars 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce neuvième jour du mois de mars deux mille vingt à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Clément Genest, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Guy Dumoulin et Ann Jeffrey.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-01-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2020, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 23.1 intitulée :

« Bureau de la mobilité durable

Demande au programme d'aide au programme d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de voies réservées sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, autorisation à Hydro-Québec à réaliser une étude d'avant-projet incluant l'intégration des besoins en ouvrages de génie civil des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés sur les tronçons du boulevard Guillaume-Couture, engagement de la Ville et financement afférent »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Aide technique à l'organisme de revitalisation Mon Quartier de Lévis
Document d'aide à la décision DEV-2020-033 »

« Gestion du capital humain

Embauche d'un directeur des Communications
Document d'aide à la décision GCH-2020-033 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-92

Félicitations à Jambette, fabricant de jeux extérieurs

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Jambette, fabricant de jeux extérieurs, pour l'excellence de leur travail, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-93

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2020-01-94

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 24 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-95

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 21, 24 et 25 février 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 21, 24 et 25 février 2020 est déposé.

CV-2020-01-96

Félicitations à monsieur François Bilodeau, madame Isabelle Bouchard, madame Hélène Caron, monsieur Louis Piquette, monsieur Guy Tousignant, monsieur René Tremblay et aux membres du personnel concernés

ATTENDU qu'il est important de souligner l'excellence de la gestion du projet de construction du Complexe aquatique multifonctionnel;

ATTENDU que la qualité de l'activité de l'inauguration du Complexe aquatique multifonctionnel le 15 janvier 2020 ainsi que l'activité des portes ouvertes les 18 et 19 janvier 2020 ont permis aux citoyennes et citoyens d'apprécier l'envergure de cet équipement ;

ATTENDU que la mise en fonction du Complexe aquatique multifonctionnel a exigé un engagement soutenu de la part de plusieurs directions de l'administration municipale ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur François Bilodeau, madame Isabelle Bouchard, madame Hélène Caron, monsieur Louis Piquette, monsieur Guy Tousignant, monsieur René Tremblay et les membres du personnel concernés pour leur engagement et la qualité de leur travail pour la réalisation et la mise en opération du Complexe aquatique multifonctionnel, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-97

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Lévis

[Document d'aide à la décision GCH-2020-028](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De conclure la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Lévis, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-01-98

Dépôt du rapport annuel 2019 du vérificateur général - Tome 1

Le Tome 1 du rapport annuel du vérificateur général prévu à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes* constatant les résultats de sa vérification, est déposé.

CV-2020-01-99

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2020-19-94 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2020-19-94 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2020-02-00

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2020-19-95 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2020-19-95 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2020-02-01

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2020-19-96 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2020-19-96 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.
-

CV-2020-02-02

Financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2020

[Document d'aide à la décision GEN-2020-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2020 au montant maximal de 300 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-03

Financement de la dépense relative à la réfection de la piste cyclable sous le viaduc du Canadien national (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision GEN-2020-017](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De financer la dépense relative à la réfection de la piste cyclable sous le viaduc du Canadien national (secteur Charny) au montant maximal de 105 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-04

Dépôt d'un rapport de reddition de comptes sur la gestion de l'entretien du matériel roulant certifié

[Document d'aide à la décision INF-EQM-2020-007](#)

Le rapport de reddition de comptes sur la gestion de l'entretien du matériel roulant certifié par le vérificateur général de la Ville, est déposé, à titre d'information.

CV-2020-02-05

Désignation d'un membre du conseil d'administration de la *Corporation Complexe de soccer Honco de Lévis*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2020-006](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'inclure madame Danielle Lantagne sur la liste des personnes recommandées pour agir, en remplacement de monsieur Pierre Létourneau, à titre de membre du conseil d'administration de la *Corporation Complexe de soccer Honco de Lévis*, et ce, pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-06

Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-009](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De participer au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* du ministère de la Culture et des Communications.

De décréter que cette participation se traduit par une contribution financière de la Ville de 300 000 \$ au volet 1a *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, soit 150 000 \$ en 2021 et 150 000 \$ en 2022, et de 1 500 000\$ pour le volet 1b *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, soit 500 000 \$ en 2020, 2021 et 2022.

De conclure la convention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour une durée de trois ans, à partir de 2020 jusqu'au 31 mars 2022, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-07

Volonté de la Ville de se faire céder le site de la ferme Chapais

[Document d'aide à décision URBA-SAT-2020-041](#)

ATTENDU que le gouvernement du Canada a mis fin à la vocation agricole de la ferme Chapais en transférant sa station de recherche sur les sols à la ferme de l'Université Laval située à Saint-Augustin-de-Desmaures ;

ATTENDU que le site de la ferme Chapais, d'une superficie de 40 hectares, est situé en plein cœur de la zone urbaine du territoire de la ville ;

ATTENDU que cette partie de territoire figure parmi les sites d'intérêt les plus précieux pour la collectivité lévisienne, des points de vue historique, patrimonial, naturel et paysager ;

ATTENDU la vision de la Ville pour le développement de ses grands parcs urbains ;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De réitérer au gouvernement du Canada la volonté de la Ville de se faire céder pour la somme nominale de 1 \$ l'entièreté du site de la ferme Chapais.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-08

Crédit additionnel

[Document d'aide à la décision DEV-2020-019](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

Sous réserve de la confirmation du ministère de l'Économie et de l'Innovation de l'aide financière pour la réalisation d'une étude sur l'intermodalité, d'accorder un crédit additionnel de 25 000 \$ au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2020-019, considérant le revenu supplémentaire au poste de revenus indiqué à cette fiche de prise de décision dans le cadre de cette étude.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-09

Avenant au contrat de prêt à intervenir avec le ministère délégué du Développement économique régional dans le cadre du *Fonds local d'investissement*

[Document d'aide à la décision DEV-2020-026](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure l'avenant au contrat de prêt à intervenir avec le ministère délégué

du Développement économique régional dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2020-026, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-10

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2020-017](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2020-017, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-11

Vente d'une partie des lots 6 310 465 et 6 164 912 du cadastre du Québec à Gestion Kinu inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2020-022](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Kinu inc. des parties des lots 6 310 465 et 6 164 912 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-022, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Kinu inc., d'affecter un montant approximatif de 57 278 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ces parties de lots ne sont plus affectées à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-12

Modification du contrat pour la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage

[Document d'aide à la décision APP-2020-028](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De modifier le contrat pour la fourniture et la livraison de carburant et d'huile à chauffage (appel d'offres 2015-50-103), attribué par la résolution CV-2015-12-74, au montant de 1 020 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-028, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-13

Attribution du contrat pour le support, l'entretien, le développement et les licences du logiciel VIP pour les années 2020 et 2021

[Document d'aide à la décision APP-2020-030](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer un contrat de gré à gré pour le support, l'entretien, le développement et les licences du logiciel VIP pour les années 2020 et 2021, à DLGL, au montant de 408 800 \$, avant TPS et TVQ.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-14

Régularisation du titre de propriété de la rue Pelletier (lot 2 220 550 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'identifier l'assiette de la rue Pelletier (secteur Lévis) correspondant au lot 2 220 550 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-009, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-15

Récupération des fruits de la vente de pièces de marque Vohl

[Document d'aide à la décision APP-2020-025-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'affecter le fruit de la vente nette de pièces de marque Vohl aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision APP-2020-025-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-16

Dépôt des listes de certains contrats au 31 décembre 2019

[Document d'aide à la décision APP-2020-031](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 décembre 2019, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 décembre 2019, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).
-

CV-2020-02-17

Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et abrogation de la résolution CV-2020-01-67 « Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisatrice ou d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles »

[Document d'aide à la décision DTI-2020-004](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De participer au partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-

Appalaches, regroupant la Ville et les municipalités régionales de comté de Chaudière-Appalaches et d'agir comme représentant du partenariat auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

De conclure l'entente pour la production de données et licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec ce ministre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DTI-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la Direction des technologies de l'information à déposer une demande au programme *Fonds d'appui au rayonnement des régions*.

D'abroger la résolution CV-2020-01-67 « Partenariat d'orthophotographies aériennes Chaudière-Appalaches et entente pour la production de données et licence d'utilisatrice ou d'utilisateur pour les données d'orthophotographies de 2020 recueillies dans le secteur de la région de Chaudière-Appalaches à intervenir avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-18

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-16 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-16 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-007.

Ce règlement a pour objet de diminuer la limite de vitesse sur une partie de la rue Hector-Fabre (secteur Lévis).

CV-2020-02-19

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-17 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-17 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-007.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Langelier (secteur Lévis).

CV-2020-02-20

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-18 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-18 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-007.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement, en période hivernale, sur une partie des rues Chamonix (secteur Saint-Jean-Chrysostome), Hypolite-Bernier (secteur Lévis), Fontaine (secteur Pintendre), de Mercure (secteur Saint-Romuald) et Brassard (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CV-2020-02-21

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-19 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2020-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-19 sur la création d'une réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2020-007.

Ce règlement a pour objet de créer une réserve financière d'un montant maximum de 250 000\$, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants sur la propriété municipale.

CV-2020-02-22

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout dans la zone I1543 de l'usage centre de gestion des matériaux excavés, Parc industriel Charny) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-014](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-014.

Ce règlement a pour objet d'autoriser à un seul endroit dans la zone I1543

l'usage centre de gestion des matériaux excavés.

CV-2020-02-23

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-024](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-024.

Ce règlement a pour objet de permettre la classe d'usage C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans dans la zone I1637.

CV-2020-02-24

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne (périodes relatives à l'abattage et à l'élagage de frênes ainsi qu'à la gestion de leurs résidus et de nouveaux foyers d'infestation) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-027-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-22 modifiant le Règlement RV-2019-18-94 sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-027-R-1.

Ce règlement a pour objet de prolonger les périodes où sont autorisés l'abattage et l'élagage de frênes, le transport des résidus de frênes à un centre de traitement autorisé ainsi que d'identifier les nouveaux foyers d'infestation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville.

CV-2020-02-25

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement (durée du programme) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-027-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-23 modifiant le Règlement RV-2019-18-92 établissant un programme d'aide pour l'abattage des frênes infestés par l'agrile du frêne et pour la fourniture de plants d'arbres en remplacement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-027-R-1.

Ce règlement a pour objet de prolonger la durée du programme d'aide jusqu'en 2022 et de préciser que le montant maximal de l'aide octroyée annuellement est de 55 000 \$.

CV-2020-02-26

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout dans la zone I1543 de l'usage centre de gestion des matériaux excavés, Parc industriel Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-014](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-27

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-024](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Laflamme
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-28

Adoption du Règlement RV-2020-20-07 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision GEN-2020-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-07 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a pour objet de régir le stationnement sur la partie nord du stationnement du Complexe aquatique multifonctionnel situé au 1065, route des Rivières ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2020-20-07 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-29

Adoption du Règlement RV-2020-20-08 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
[Document d'aide à la décision GEN-2020-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-08 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Théophile-Hallé, Saint-Joseph et Thomas-Wilson ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2020-20-08 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-30

Adoption du Règlement RV-2020-20-09 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale
[Document d'aide à la décision GEN-2020-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-09 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Wolfe, Thomas-Chapais, Deschênes, Joseph-A.-Couture, Lemay, Garant, Pelletier, Jean-Cloutier, Bernier, Proulx, Laverdière et Denis ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Amélie Landry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2020-20-09 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-31

Adoption du Règlement RV-2020-20-10 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2020-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-10 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a pour objet d'établir un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par la conseillère Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2020-20-10 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-32

Adoption du Règlement RV-2020-20-11 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision DSA-2020-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-11 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 323 000 \$, d'un terme de trois ans et la somme de 367 500 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2020-20-11 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-33

Adoption du Règlement RV-2019-19-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2019-19-07 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-032](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier la carte des cours d'eau, de remplacer la grille des spécifications applicables à la zone C2751, de créer la nouvelle zone C2765 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2019-19-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-00-21.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-34

Adoption du Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 habitation unifamiliale dans la zone P2101, rue Saint-Laurent, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter l'usage H1 habitation unifamiliale dans la zone P2101 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Steve Dorval
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2019-19-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-00-77.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-35

Aide technique à l'organisme de revitalisation Mon Quartier de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2020-033](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide technique à l'organisme de revitalisation Mon Quartier de Lévis, telle qu'elle est décrite à la fiche de prise de décision DEV-2020-033, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-36

Embauche d'un directeur des Communications

[Document d'aide à la décision GCH-2020-033](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

D'autoriser l'embauche de monsieur Stéphane Dion à titre de directeur des Communications, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-02-37

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2020-02-38

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

À 19 heures 24, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
